



Organisation de la Coopération Islamique

OIC/CFM-45/2018/ST/RES/FINAL

RESOLUTIONS

SUR

**LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION ;
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ; LA SANTE ET
L'ENVIRONNEMENT**

ADOPTÉES PAR LA

**45^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ETRANGERES**

(Session des valeurs islamiques pour la paix, la solidarité
et le développement durable)

DHAKA -REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH

05-06 MAI 2018

TABLE DES MATIERES

NO.		PAGE
1	Résolution NO.1/45-S&T sure la Science et la Technologie	3
2	Résolution No. 2/45-S&T sur l'Enseignement Supérieur	6
3	Résolution No.3/45-S&T sur la Santé	8
4	Résolution No.4/45-S&T sur l'Environnement	12
5	Résolution No.5/45-S&T sur les Ressources Hydriques	15
6	Résolution No. 6/45-S&T sur les Activités du Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique (COMSTECH)	17
7	Résolution No. 7/45-S&T sur les Activités des Universités de l'OCI	19
8	Résolution No. 8/45-S&T sur les Activités des Institutions de l'OCI Opérant dans le Domaine de la Science et de la Technologie, de l'Enseignement Supérieur, de la santé et de l'Environnement	24
9	Résolution No.9/45-S&T sur l'Intégration des Efforts de Lutte contre les Tempêtes de Sable et de Poussière dans certains Etats Membres de l'OCI	30
10	Résolution No.10/45-S&T sur l'Ancien Site d'Essais Nucléaires du Semipalatinsk et la Journée Internationale contre les Essais Nucléaires et la Réhabilitation de la Région de la Mer d'Aral	33
11	Résolution no.11 / 45-s & t sur la Tenue du deuxième sommet de l'OCI sur la science et la technologie en 2020 en Ouzbékistan "	35

RESOLUTION NO.1/45-S&T
SUR
LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant la Vision 1441H de l'OCI pour la Science et la Technologie adoptée par la Dixième Conférence Islamique au Sommet tenue à Putrajaya en octobre 2003, le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul les 14-15 Avril 2016, et l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI adopté par le premier sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui s'est tenu à Astana les 10 et 11 septembre 2017,

Se référant aux résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères, dont la résolution n ° 1/44-S & T sur les questions scientifiques et technologiques adoptée par la quarante-quatrième session tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017,

Se référant également à la Déclaration d'Astana adoptée par le premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui s'est tenu à Astana les 10 et 11 septembre 2017 et au communiqué final adopté par le 13ème Sommet islamique tenu à Istanbul les 14 et 15 avril 2016,

Notant avec satisfaction les efforts du COMSTECH et les activités et programmes de l'ISESCO, du SESRIC, de l' AIS, de la BID et de la CICI dans le domaine du développement et de la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les Etats membres de l'OCI,

Reconnaissant le rôle vital que peuvent jouer la science, la technologie et l'innovation, y compris les technologies écologiquement rationnelles, dans le développement et la facilitation des efforts visant à éradiquer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, améliorer l'accès à l'énergie et accroître l'efficacité énergétique, lutter contre les maladies, améliorer l'éducation, protéger l'environnement, accélérer le rythme de la diversification et de la transformation économiques, améliorer la productivité et la compétitivité et soutenir le développement durable,

Reconnaissant en outre l'importance du développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres pour la réalisation des objectifs du Programme d'action OCI-2025 et des objectifs de développement durable des Nations Unies,

Se félicitant du succès du premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie réuni à Astana les 10 et 11 septembre 2017,

Reconnaissant l'importance de l'Expo-2017, «Future Energy», qui s'est tenue à Astana en 2017, pour ce qui est de donner une forte impulsion au développement de la science et de la technologie dans les États membres de l'OCI,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie; l'Enseignement supérieur ; la Santé ; les Ressources hydriques et l'Environnement (OIC/45-CFM/2018/ST/SG-REP) :

1. **RECONNAÎT** que la science, la technologie et l'innovation, y compris les technologies de l'information et de la communication, sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable et le Programme d'action 2025.
2. **SE FELICITE** de l'adoption de l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI par le premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie tenu à Astana, République du Kazakhstan, les 10-11 septembre 2017, qui identifie les priorités et les actions recommandées pour la promotion de la Science, de la Technologie et de l'Innovation dans les États membres de l'OCI.
3. **DEMANDE** à tous les États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre pratique des recommandations de l'Agenda 2026 de l'OCI à travers une série ciblée d'initiatives et de programmes et de promouvoir et soutenir activement les programmes de recherche collaborative; et **ENCOURAGE** les États membres intéressés à travailler ensemble à la mise au point de «grands projets scientifiques», tels que décrits dans l'Agenda 2026 de l'OCI, ayant un contenu et une portée multidisciplinaires.
4. **RÉITÈRE** son appel aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI pour poursuivre et renforcer leurs programmes et activités de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), y compris la promotion de la R & D, en augmentant les investissements dans la science, la technologie et l'innovation et en créant un écosystème complet et intégré qui permette aux établissements d'enseignement et de recherche, aux entreprises et à l'industrie

d'innover, d'investir et de transformer la STI en opportunités d'emploi et de croissance économique intégrant tous les éléments interdépendants, y compris le transfert de connaissances et de technologies.

5. **SOULIGNE** le rôle central des gouvernements, avec la contribution active des parties prenantes des secteurs public et privé, et des instituts de recherche, pour créer et maintenir un environnement propice à l'innovation, à l'entrepreneuriat et aux progrès de la science, de la technologie et de l'ingénierie conformément à leurs priorités nationales.
6. **ACCUEILLE** favorablement l'offre du Gouvernement ouzbek d'accueillir le deuxième Sommet de l'OCI sur la science et la technologie et demande au Secrétariat général de coopérer avec le Gouvernement ouzbek et le COMSTECH pour préparer le deuxième Sommet de l'OCI sur la science et la technologie en Ouzbékistan.
7. **FÉLICITE** le Groupe de la Banque Islamique (BID) pour son soutien financier aux Centres d'excellence pour la Science et la Technologie et **DEMANDE** à la BID, au COMSTECH, à l'ISESCO et au Secrétariat Général de l'OCI d'accélérer la désignation de cinq Centres d'excellence de la Vision 1441H de l'OCI pour la science et la technologie.
8. **PREND NOTE** avec satisfaction des programmes dédiés de la BID pour la coopération technique, la science et la technologie et la cartographie des centres de ressources et **EXHORTE** les États membres à prendre note des capacités avancées des centres de ressources identifiés par la BID et à envisager de faire appel à leur expertise pour relever des défis du développement local.
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires Etrangères.

RESOLUTION NO.2/45-S&T
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, dont la Résolution 2/44 - S & T sur l'enseignement supérieur adoptée par la 44ème session tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017,

Rappelant le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul les 14-15 avril 2016, et l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie tenu à Astana les 10-11 septembre 2017,

Se référant aux résolutions et décisions adoptées par les Conférences islamiques des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dont celles adoptées par la 8ème Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tenue à Bamako, République du Mali, les 14-15 novembre 2016,

Notant avec appréciation la contribution des universités affiliées/subsidiaires de l'OCI, à savoir l'Université islamique de technologie (IUT), Bangladesh; l'Université islamique d'Ouganda (UIO); l'Université islamique du Niger (UIN); et l'Université islamique internationale de Malaisie (UIIM) dans le domaine de la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la science, la technologie et l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les questions relatives à l'eau et l'environnement (OIC / 45-CFM / 2018 / ST / SG-REP):

- 1. REITERE** son appel aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI pour poursuivre et renforcer leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment en améliorant les curricula, en veillant à la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur, des dispositifs d'apprentissage à distance, des programmes de bourses d'études et des programmes de formation professionnelle.

2. **SE FELICITE** de l'offre de la République islamique du Pakistan d'accueillir la neuvième conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et invite instamment les États membres à participer activement à cette conférence.
3. **SE FELICITE** des bourses d'études supérieures offertes par les Gouvernements du Pakistan, du Brunei Darussalam et de l'Égypte ainsi que par le Gouvernement chypriote turc et par l'Institut COMSATS de technologie de l'information, au Pakistan.
4. **INVITE** les États membres à encourager leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche du secteur public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour renforcer et promouvoir le programme d'échange éducatif de l'OCI.
5. **ACCUEILLE** avec satisfaction le décret du Président de la République d'Azerbaïdjan, S.E. M. Ilham Aliyev, du 6 décembre 2017, offrant des bourses aux étudiants des États membres de l'OCI pour poursuivre leur formation dans les universités de la République d'Azerbaïdjan et considère ce geste comme une contribution généreuse de la République d'Azerbaïdjan à la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche, du développement et du potentiel humain, ainsi qu'au renforcement de la solidarité et de la coopération entre les États membres de l'OCI.
6. **SOULIGNE** la nécessité d'une coordination active entre le Secrétariat général de l'OCI, l'ISESCO et la BID pour établir un cadre général pour la promotion et le développement de l'enseignement supérieur par le biais des échanges renforcés, des bourses, du partage d'expertise et de la recherche conjointe.
7. **PREND NOTE** avec satisfaction des efforts des institutions compétentes de l'OCI pour promouvoir et faire progresser l'enseignement supérieur dans les États membres, y compris les subventions annuelles du FSI à l'UIO et à l'UIN et le soutien de la BID et de l'ISESCO aux universités de l'OCI et à leurs programmes respectifs.
8. **REITERE** son soutien aux efforts de la BID, du FSI, de l'ISESCO, de l'OCI Secrétariat général et des États membres donateurs intéressés pour contribuer à la création d'une Université islamique internationale à Kaboul (Afghanistan) et pour mobiliser les ressources financières requises à cette fin.
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RESOLUTION NO.3/45-S&T
SUR
LA SANTE

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant le Programme d'Action OCI-2025 adopté par le 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul du 14 au 15 avril 2016, et l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI adopté par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie tenu à Astana les 10-11 septembre 2017,

Rappelant également le Programme d'Action Stratégique de Santé de l'OCI (SHPA) 2014-2023 adopté par la 4ème Conférence Islamique des Ministres de la Santé (ICHM) qui s'est tenue à Jakarta, en Indonésie en octobre 2013,

Se référant aux résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), dont la résolution n ° 3/44-S & T sur les questions de santé adoptée par la 44e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017,

Se référant en outre aux résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la CIMS, y compris celles adoptées par le 6ème CIMS qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite,

Prenant note avec satisfaction des efforts déployés par le Groupe consultatif islamique sur l'éradication de la poliomyélite (GIA), y compris la convocation de sa quatrième réunion à Al-Azhar Al-Sharif le 22 novembre 2017,

Exprimant son appréciation au Royaume d'Arabie saoudite pour avoir accueilli et organisé avec succès la 6ème session de la CIMS à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 05 au 07 décembre 2017,

Se référant à la Déclaration de Djeddah publiée par la sixième session de la CIMS qui place, entre autres, le concept de santé au cœur de toutes les politiques et réaffirme la centralité des questions de santé pour le bien-être général des populations et leur développement socio-économique,

Appréciant le rôle des institutions compétentes de l'OCI, notamment le SESRIC, la BID et l'ISESCO dans l'exécution des programmes et activités qui contribuent à faire avancer l'agenda de l'OCI dans le domaine de la santé, notamment en aidant les Etats membres à renforcer leurs systèmes de santé en

améliorant l'infrastructure de base, en mobilisant les ressources humaines et techniques, en mettant à niveau les établissements de santé, et en assurant l'accessibilité et la qualité des services de santé ainsi que l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base,

Notant avec satisfaction la coopération en cours dans le domaine de la santé entre l'OCI et ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); le Fonds mondial de lutte contre le VIH / sida, la tuberculose et le paludisme; et l'Alliance mondiale pour les vaccins (GAVI),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur les secteurs de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement (OIC / 45-CFM / 2018 / ST / SG-REP):

1. **ENCOURAGE** les États Membres et les institutions compétentes de l'OCI à intensifier les actions visant à accélérer la réalisation de tous les objectifs du Programme d'Action OCI-2025 et des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'accès universel à la vaccination, à la prévention et au traitement du paludisme et de la tuberculose, dont la réalisation aurait le plus grand impact sur la santé publique et le développement.
2. **REAFFIRME** son engagement à mettre en œuvre de manière efficace et en temps voulu le Programme d'action stratégique pour la santé de l'OCI (SHPA) 2014-2023; et **APPELLE** les États membres à coordonner leurs efforts avec le Groupe de coordination des pays chefs de file (LCCG) sur la mise en œuvre des activités dans chacun des six domaines thématiques de l'OCI-SHPA.
3. **APPELLE** les États membres, le Secrétariat général de l'OCI et les institutions compétentes de l'OCI à veiller à la mise en œuvre effective des résolutions adoptées par la sixième session de la CIMS tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 05 au 07 décembre 2017.
4. **REITERE** l'importance de disposer de ressources adéquates à la fois techniques et financières pour la mise en œuvre du SHPA 2014-2023 de l'OCI et **INVITE** les États membres intéressés à se joindre au Groupe de travail sur la mobilisation des ressources comme recommandé par la 6^{ème} session de la CIMS.
5. **SE FELICITE** des efforts déployés par les États Membres touchés par la poliomyélite pour faire en sorte que tous les enfants soient systématiquement vaccinés et immunisés grâce à un contrôle régulier par les dirigeants des campagnes de vaccination contre la poliomyélite.

6. **FELICITE** en outre le Groupe consultatif islamique (GCI) et ses points focaux nationaux pour avoir entrepris de sensibiliser la communauté, avec le soutien de spécialistes religieux, à la conformité des vaccins par rapport à la charia islamique, de répondre aux préoccupations et de faciliter l'accès à la vaccination de tous les enfants.
7. **APPELLE** les États membres de l'OCI, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux à soutenir les pays d'endémie restants dans leurs efforts pour stopper la transmission de la polio et **ENCOURAGE** le GCI à continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, les États membres et les chefs religieux et communautaires pour aider à relever les défis concernant les perceptions erronées des communautés sur la vaccination, la sécurité et l'acceptation des vaccins, et pour aider à sécuriser l'accès à tous les enfants pour la vaccination, en particulier ceux qui ont été constamment privés.
8. **RECONNAIT** que la charge mondiale et la menace des maladies non transmissibles constituent l'un des principaux défis pour le développement au XXI^e siècle qui compromet le développement social et économique dans le monde et hypothèque la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international; et **REITERE** son appel aux États membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour promouvoir le mode de vie sain parmi leurs ressortissants et renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles, notamment le cancer, l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires.
9. **PREND NOTE** avec préoccupation de l'augmentation du fardeau du cancer et de l'accès limité à la radiothérapie et aux services de cancérologie connexes dans les États membres; et **EXHORTE** les États membres à soutenir les efforts de l'OCI-BID-AIEA visant à aider les États membres intéressés sur leurs programmes nationaux de lutte contre le cancer et à soutenir la mise en place, l'amélioration et / ou l'expansion des services de radiothérapie.
10. **PREND EGALEMENT NOTE** avec satisfaction de l'offre du Cabinet de la Première Dame du Burkina Faso d'accueillir un atelier régional sur la promotion des programmes de sensibilisation et de plaidoyer contre le cancer dans la sous-région ouest-africaine, conformément à la Déclaration d'Istanbul issue de session de leadership des premières dames en matière de lutte contre le cancer dans les États membres de l'OCI tenue le 14 avril 2016; et **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI d'assurer la liaison avec les États membres concernés et les partenaires internationaux pour la convocation de l'atelier proposé.

11. **DEMANDE** aux États membres de travailler collectivement pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile et de participer pleinement aux activités prévues dans le plan de mise en œuvre du SHPA, qui inclut la santé maternelle et infantile parmi ses six domaines thématiques.
12. **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les partenaires internationaux à établir, promouvoir et encourager la collaboration régionale et sous-régionale ainsi que la coopération interrégionale au sein de l'OMS, y compris le partage d'expériences et d'expertise pour le renforcement des capacités; la gestion des catastrophes; la réduction des risques, la réponse et la réhabilitation.
13. **DEMANDE** aux États membres de soutenir les efforts déployés par le Groupe des fabricants de vaccins de l'OCI pour parvenir à l'autosuffisance dans le domaine de la production et de l'approvisionnement en vaccins sûrs et abordables; et les **EXHORTE** à identifier et à encourager les sociétés de fabrication de vaccins sous leur juridiction respective à rejoindre le Groupe.
14. **ACCUEILLE** favorablement l'offre du Gouvernement de la République d'Indonésie d'abriter la première réunion des responsables des autorités nationales de réglementation des médicaments des États membres de l'OCI avant la fin de 2018 et **INVITE** les États membres à participer activement à cette réunion.
15. **ACCUEILLE** favorablement le lancement par le SESRIC du Portail de la santé de l'OCI lors de la 6ème session de la CIMS tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, et **DEMANDE** aux Etats membres d'utiliser ce Portail pour renforcer la coopération par le partage d'expériences, d'expertise, de meilleures pratiques et le transfert de technologie en ce qui concerne les actions et les activités identifiées dans le contexte de l'OIC SHPA.
16. **ACCUEILLE** favorablement le lancement du corps médical de l'OCI et demande au SESRIC, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, de convoquer une réunion des États membres intéressés, des institutions compétentes de l'OCI, des organisations médicales islamiques bénévoles concernées et des autres parties prenantes internationales pour son opérationnalisation à brève échéance.
17. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION NO.4/45-S&T
SUR
L'ENVIRONNEMENT

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant les Objectifs du Programme d'Action OCI-2025 relatifs à l'Environnement, adoptés par la 13ème session de la Conférence Islamique au Sommet tenue à Istanbul en Turquie du 14 au 15 avril 2016, et la Déclaration d'Astana adoptée par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie réuni à Astana les 10 et 11 septembre 2017,

Rappelant en outre les objectifs de développement durable des Nations Unies relatifs à l'environnement adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015,

Réaffirmant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des affaires étrangères, dont la résolution 4/44 - S & T sur les questions de l'environnement adoptée par la 44e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017,

Tenant compte des résolutions des sessions successives de la Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement dont la 7ème session tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 25-26 octobre 2017, qui a notamment adopté la Déclaration de Rabat sur la Protection de l'Environnement et la Réalisation des Objectifs de Développement Durable,

Gardant à l'esprit le communiqué final adopté par la treizième session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par les institutions compétentes de l'OCI, y compris le SESRIC, l'ISESCO et la BID, pour fournir un appui conséquent en matière de renforcement des capacités et de technologie aux États membres dans les domaines liés à l'environnement,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur les secteurs de la science, de la technologie et de l'innovation, de l'Enseignement supérieur, de la santé, des ressources en eau et de l'Environnement (OIC / 45-CFM / 2018 / ST / SG-REP):

1. **RÉAFFIRME** son engagement à veiller à la pleine application des décisions, résolutions et recommandations des forums internationaux et de l'OCI, y compris la 7ème Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 25-26 Octobre 2017, concernant la protection de l'Environnement.
2. **RÉITÈRE** son appel aux États membres pour qu'ils engagent des consultations et coordonnent leurs positions afin de relever efficacement les défis liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, d'élaborer des politiques environnementales adéquates et d'allouer les ressources humaines, technologiques et économiques nécessaires à cette fin, apportant par ce faire une contribution substantielle à ces processus.
3. **INVITE** les institutions compétentes de l'OCI, y compris le SESRIC, la BID et l'ISESCO dans le cadre de leurs mandats respectifs, à fournir une coopération et une assistance technique aux Etats membres, à leur demande, pour soutenir leurs efforts dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (CCNUCC).
4. **APPELLE** le Secrétariat général à coordonner et à établir les contacts avec les institutions, initiatives, mécanismes et organes internationaux pertinents et à apporter son aide aux Etats membres de l'OCI climatiquement vulnérables, en vue de renforcer leurs compétences et leur capacité à accéder au financement climatique disponible pour l'adaptation et l'atténuation.
5. **PREND NOTE** de l'Agenda STI de l'OCI 2026 qui recommande la mise en place d'un Groupe consultatif de l'OCI, constitué d'experts des Etats membres, en vue de concevoir un plan d'action cohérent, avec les options d'adaptation et d'atténuation, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, et réitère la nécessité pour les Etats membres d'en soutenir la mise en œuvre.
6. **APPELLE** les institutions de l'OCI, y compris la BID, à adopter des mécanismes et arrangements pour le financement de projets des PME du secteur privé en rapport avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, dans le cadre des projets de Science et Technologie financés par la BID.
7. **DEMANDE** au COMSTECH de compléter les profils énergétiques des États membres et d'accorder une attention particulière à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions connexes de l'OCI dans des domaines tels que la protection de l'Environnement, les

changements climatiques, les énergies renouvelables et les technologies vertes.

8. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires Etrangères.

RESOLUTION NO.5/45-S&T
SUR
LES RESSOURCES HYDRIQUES

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant les dispositions du Programme d'action OCI-2025, y compris les objectifs liés à la maximisation de l'utilisation productive de l'eau et à la réduction de son impact destructeur,

Gardant à l'esprit l'adoption des objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les questions liées à l'eau qui ont réaffirmé les engagements internationaux concernant le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement,

Se référant au Communiqué Final adopté par le 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul, en Turquie, les 14 et 15 avril 2016, appelant à la coopération entre les Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau,

Se référant à l'Agenda 2026 de l'OCI adopté par le premier sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui s'est tenu à Astana, au Kazakhstan, les 10 et 11 septembre 2017,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures, y compris la Résolution N ° 5/44-S & T sur la Vision de l'Eau de l'OCI adoptée par la 44ème session du CMAE tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017,

Réaffirmant en outre les résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres responsables de l'eau, y compris celle de la 3ème session tenue à Istanbul, Turquie, 17-19 mai 2016, qui a adopté le mandat du Conseil de l'eau de l'OCI,

Remerciant le Gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli la première réunion du Conseil de l'Eau de l'OCI qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 15 au 16 novembre 2017,

Rappelant les efforts des institutions compétentes de l'OCI, dont le SESRIC, la BID et l'ISESCO, pour faire avancer le programme de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau,

Soulignant l'importance de la coopération entre les États membres pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI, y compris la coopération pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur les secteurs de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé, des ressources en eau et de l'environnement (OIC / 45-CFM / 2018 / ST / SG-REP):

1. **SE FELICITE** de l'adoption du plan de mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI par la Première réunion du Conseil de l'Eau de l'OCI tenue à Istanbul les 15-16 novembre 2017.
2. **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI, les partenaires internationaux de développement ainsi que les agences donatrices à accroître la coopération et l'assistance technique pour la mise en œuvre effective de la Vision de l'eau de l'OCI, du Programme d'Action OCI-2025 et des objectifs de développement durable de des NU relatifs à l'eau et à l'assainissement.
3. **FELICITE** les États membres qui ont désigné leurs points focaux pour la Vision de l'eau de l'OCI; et **DEMANDE** à ceux qui n'ont pas encore désigné leurs correspondants nationaux respectifs de le faire dans les meilleurs délais.
4. **REND HOMMAGE** au rôle des EAU dans la mise en évidence des problèmes liés à l'eau et la recherche de solutions durables et globales pour ceux qui sont démunis et qui ont besoin d'eau par le biais de la Fondation EAU pour l'eau; et **SE FELICITE** en outre du Prix international de l'eau de 1 million de USD, décerné par le Cheikh Mohammed bin Rashid, pour encourager les instituts de recherche du monde entier à trouver des solutions durables, rentables et novatrices aux problèmes de l'eau.
5. **RAPPELLE** la création par le SESRIC d'un répertoire d'experts en environnement et en eau pour faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques dans le domaine de l'eau entre les États membres; et **ENCOURAGE** les États membres à répondre favorablement aux demandes du SESRIC concernant les mises à jour et les questionnaires nécessaires concernant les besoins et les capacités dont ils disposent dans le domaine de la gestion des ressources en eau.
6. **PREND NOTE** de l'organisation de la conférence «Notre Océan 2018» par la République d'Indonésie les 29 et 30 octobre 2018 à Bali et **INVITE** les États membres de l'OCI à participer activement à cette Conférence.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de faire rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RESOLUTION NO.6/45-S&T
SUR
LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant ses résolutions antérieures, y compris la Résolution n ° 6/44-S & T sur les activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technique (COMSTECH) adoptée par la 44e session du CMAE tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017,

Rappelant en outre les résolutions et recommandations des Réunions successives de l'Assemblée générale du COMSTECH, y compris la 15ème réunion tenue à Islamabad, Pakistan, du 31 mai au 1er juin 2016,

Félicitant le Gouvernement pakistanais pour son soutien constant et sa facilitation au COMSTECH et saluant les efforts du Coordonnateur général du COMSTECH pour une coordination et une gestion efficaces des affaires du COMSTECH,

Appréciant le COMSTECH pour ses efforts visant à aider les États membres dans le domaine de la science et de la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement en organisant des ateliers et des formations qui permettent aux chercheurs des États membres d'interagir avec d'éminents scientifiques des pays développés et de l'intérieur de la région de l'OCI,

Prenant note, avec appréciation, de la collaboration continue entre le COMSTECH et diverses institutions et fondations à l'intérieur et à l'extérieur de l'OCI, y compris la collaboration avec le Conseil de Lindau des Réunions des Lauréats du Nobel; L'Académie mondiale des sciences (TWAS); et Fondation internationale pour la science (IFS),

Ayant examiné le rapport d'activité du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique):

1. **REITERE** son appel au COMSTECH pour prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination entre les États membres, les centres d'excellence, les instituts de recherche et les universités des États membres de l'OCI en vue d'accroître la recherche collaborative, le partage des connaissances, le transfert de technologies et le développement de directives politiques allant dans ce sens.
2. **REAFFIRME** le rôle du COMSTECH dans l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre coordonnée de la Vision 1441H de l'OCI, des dispositions du

Programme d'Action OCI-2025 relatives à la Science et la Technologie, et de l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI.

3. **DEMANDE** au COMSTECH de tenir des réunions régulières du Comité de pilotage comprenant les instituts et organes compétents de l'OCI pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des propositions adoptées par le Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie les 10 et 11 septembre 2017 et faire les recommandations nécessaires aux États membres.
4. **FELICITE** le COMSTECH pour ses efforts visant à promouvoir la coopération internationale entre scientifiques en signant des accords et en facilitant les échanges d'experts et d'informations avec les instituts de recherche internationaux; et **INVITE** le COMSTECH à développer davantage ces liens au profit des scientifiques et des chercheurs des États membres.
5. **FELICITE** en outre le COMSTECH pour la préparation de son rapport scientifique sur huit États membres; et **APPELLE** à compléter les rapports scientifiques sur les autres États membres en collaboration avec la BID et les autres institutions compétentes de l'OCI.
6. **EXPRIME** sa profonde gratitude au Gouvernement de la République islamique du Pakistan pour son soutien et sa facilitation continus au COMSTECH et **DEMANDE** aux autres États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir généreusement le COMSTECH pour lui permettre d'élargir ses programmes dans les divers domaines scientifiques et technologiques.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RESOLUTION NO.7/45-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES UNIVERSITES DE L'OCI

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant ses résolutions pertinentes, y compris la Résolution No. 7/44 - S & T sur les activités des universités de l'OCI adoptée par la 44ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017,

Se référant aux résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, y compris la huitième tenue à Bamako, au Mali, les 14 et 15 novembre 2016,

Reconnaissant, avec gratitude et profonde reconnaissance le soutien et l'assistance continus fournis par les Gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l'Ouganda aux universités respectives de l'OCI,

Exprimant en outre sa gratitude aux Etats membres de l'OCI, aux institutions et ONG concernées de l'OCI pour leur soutien et leur assistance, y compris leur contribution à la création de Waqfs et d'autres projets générateurs de revenus pour les universités de l'OCI,

Prenant note avec satisfaction du rôle progressiste joué par les universités de l'OCI dans le développement des ressources humaines dans les divers domaines,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l'innovation, l'Enseignement supérieur, la santé, les questions relatives à l'eau et les secteurs de l'Environnement (OIC / 45-CFM / 2018 / ST / SG-REP):

1. **RECONNAÎT** le rôle des universités de l'OCI dans la diffusion des connaissances et de la recherche dans les domaines correspondant aux besoins des États membres et contribuant au développement des ressources humaines dans les États membres concernés.
2. **RÉITÈRE** son appel aux Etats membres pour qu'ils continuent à faire des dons généreux aux universités de l'OCI, y compris des contributions à leurs Waqfs respectifs pour le développement ultérieur de leurs

programmes académiques et de leurs infrastructures et pour répondre à certains autres besoins spécifiques.

3. **SE FÉLICITE** hautement des subventions annuelles du Fonds de Solidarité Islamique (FSI) à l'UINN et à l'UIO et **ENCOURAGE** le FSI à continuer à soutenir ces universités.

Université islamique de technologie (UIT), Dhaka, Bangladesh

4. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement du pays hôte, la République populaire du Bangladesh, pour le soutien qu'il apporte à l'UITT, y compris la contribution financière pour la construction de la première phase du projet de dortoir féminin.
5. **RÉITÈRE** ses appels aux États membres pour qu'ils règlent leurs contributions obligatoires actuelles et arriérées à l'UITT; et **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à contribuer généreusement au Fonds de dotation en waqf de l'UITT.
6. **SE FÉLICITE de** l'admission des étudiantes dans les programmes réguliers d'ingénierie du premier cycle de l'université au cours de l'année académique 2016-2017.
7. **PREND NOTE** de l'introduction de nouveaux programmes, facultés et départements universitaires au sein de l'UIT et **EXHORTE** la direction à élaborer son plan directeur en incluant de nouvelles disciplines pour les technologies émergentes et avancées et en garantissant une utilisation optimale des espaces disponibles en ayant à l'esprit les dispositions du Programme d'Action OCI-2025 et les conclusions de l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI.
8. **PREND ÉGALEMENT NOTE** de la création d'un nouveau bureau d'accréditation et d'assurance qualité et **EXPRIME** l'espoir que cela accélérera les efforts de l'UITT pour obtenir son accréditation par les agences d'accréditation nationales, régionales et internationales pour l'ingénierie et la technologie.
9. **SE FÉLICITE** du recrutement de personnels et d'étudiants d'autres États membres et **DEMANDE** instamment à la direction d'augmenter encore plus le nombre d'étudiants d'autres États membres, en insistant sur le caractère international de l'université.

Université islamique du Niger (UIN)

10. **REND HOMMAGE** au Gouvernement du pays hôte, la République du Niger, pour le soutien et l'assistance qu'il continue de fournir à l'UINN, y compris le don de 125000 mètres carrés supplémentaires pour la construction de structures d'enseignement pour les étudiantes de l'UIN.
11. **PREND NOTE** avec satisfaction des progrès réalisés dans la construction d'un projet de centre commercial pour l'UINN financé par la BID à travers son Fonds Waqf et **INVITE** les Etats membres à faire des dons pour la construction de la deuxième phase du Waqf.
12. **RÉITÈRE** sa demande aux Etats membres et aux institutions pertinentes de l'OCI pour soutenir l'UINN par tous les moyens possibles pour améliorer son infrastructure, ses programmes académiques et le bien-être de ses étudiants.
13. **SE FÉLICITE** de l'intérêt suscité par la création du nouveau collège d'agriculture; et **FÉLICITE** le FSI d'avoir alloué une provision budgétaire spécifique à cette fin.
14. **PREND NOTE** des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UINN (2015-2025) qui vise à moderniser l'université en vue de se hisser au niveau des établissements d'enseignement supérieur.
15. **DEMANDE** au SESRIC et à l'UINN d'opérationnaliser le mémorandum de coopération signé entre les deux parties et visant à promouvoir la formation professionnelle à l'UINN.

Université islamique d'Ouganda (UIO)

16. **EXPRIME** ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement du pays-siège, la République d'Ouganda, pour le soutien qu'il continue à apporter à l'UIO, y compris la visite à l'université, le 10 Février 2017 de la Première Dame et du Ministre de l'éducation et des Sports de la République d'Ouganda pour s'assurer que l'université était prête à recevoir le prêt de la BID pour la Phase II destinée à aider l'université à construire une Faculté de génie et de technologie, un internat et une nouvelle bibliothèque.
17. **SE FELICITE** de l'aide apportée à l'UIO par le Fonds de Solidarité Islamique (FSI) d'US\$ 1 million par an, par la BID, l'Université de Lahore, Pakistan, Médecins du Monde, la Turquie, le SESRIC, TIKa de Turquie, la Fondation AMAL de Malaisie et la Famille Habib de

Djeddah, et **APPELLE** les institutions du secteur public et privé et les universités à envisager d'apporter un soutien similaire à l'UIO pour répondre à ses besoins.

18. **SE FÉLICITE** du lancement du projet Reverse Linkage pour la construction d'un centre professionnel et commercial à l'UIO visant à promouvoir la formation des étudiants et du public dans les domaines intéressant la communauté locale et le marché, en collaboration avec la BID, le SESRIC et TIKA.
19. **PREND NOTE** des progrès réalisés en ce qui concerne le financement d'Istisna'a de 14,58 millions de dollars de la BID pour la construction de la phase I du nouveau Waqf pour l'université qui sera construite à Kampala, en Ouganda, sur les terres données par le Gouvernement ougandais; et appelle les Etats membres et les institutions de l'OCI à consacrer les 65 millions de dollars restants nécessaires à la construction du reste des bâtiments du Waqf.
20. **APPRECIÉ** les progrès constants réalisés dans la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire grâce à un don de 973644 \$ US du Royaume d'Arabie Saoudite; et **INVITE** les autres États membres à fournir une aide financière et matérielle volontaire au programme de développement des infrastructures de l'université.
21. **REMERCIÉ** le Royaume d'Arabie Saoudite et la République Arabe d'Egypte pour avoir détaché du personnel auprès de l'UIO et **EXHORTE** les autres Etats Membres à envisager de détacher du personnel académique auprès de l'UIO, en particulier dans les domaines médicaux et de l'ingénierie; et **DEMANDE** également au Gouvernement fédéral du Nigeria de continuer à détacher du personnel académique auprès de l'UIO dans le cadre du programme de volontaires du Corps d'aide technique (TAC) dont l'UIO a énormément bénéficié par le passé.
22. **EXPRIME** sa satisfaction devant l'augmentation constante du nombre d'étudiants et l'expansion des installations à l'UIO et **DEMANDE** instamment à l'université de poursuivre ses efforts pour offrir des opportunités d'éducation aux communautés musulmanes dans les pays africains anglophones.
23. **PREND NOTE** de l'énorme demande en professionnels de la médecine en Afrique et **APPELLE** les États membres, les Institutions de l'OCI concernées et les ONG à fournir des moyens financiers et matériels à l'université pour soutenir les nouveaux programmes académiques de Licence en Sciences Infirmières, Licence en sciences biomédicales et Licence en santé publique.

24. **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les philanthropes individuels à continuer à fournir un soutien financier durable à l'UIO pour améliorer le bien-être de son personnel et permettre à l'université d'acquérir les équipements nécessaires pour offrir une éducation de qualité aux jeunes africains.

Université internationale islamique de Malaisie (UIIM)

25. **SE FELICITE** de l'organisation récente de la « semaine culturelle de l'OCI et d'un programme de formation au leadership culturel basé sur la valeur » en collaboration entre le Secrétariat général de l'OCI et l'UIIM, à Kuala Lumpur du 26 novembre au 1^{er} décembre 2107, avec une exposition culturelle groupant 33 États membres, couplé avec un Congrès international de jeunesse sur le "Programme de formation au leadership basé sur la valeur MyAhlaq2.
26. **ENCOURAGE** l'UIIM à continuer de soutenir l'UIT, l'UIO et l'UIN.
27. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
-

RESOLUTION NO. 8/45-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OCI
OPERANT DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant la résolution n ° 8/44 - S & T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, adoptée par la 44ème session du CMAE tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10-11 juillet 2017,

Gardant à l'esprit le communiqué final adopté par la treizième session de la conférence au sommet islamique tenue à Istanbul les 14 et 15 avril 2016,

Saluant le SESRIC, la BID, l'ISESCO, la STIO, l'IAS et la CICI pour leurs activités et programmes dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement,

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC)

Appréciant le rôle du SESRIC dans la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques socio-économiques, y compris les principaux indicateurs dans le domaine de la science et la technologie, de l'éducation, de la santé et de l'environnement aux fins d'utilisation par les États membres de l'OCI,

Remerciant le SESRIC pour la préparation de rapports techniques et d'études sur les questions intéressant les États membres dans plusieurs domaines, notamment la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement,

Prenant acte des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation organisées et menées par le SESRIC dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau,

Appréciant la contribution du SESRIC à la préparation et la mise en œuvre des différentes études, programmes et projets de l'OCI,

Prenant note du rapport du SESRIC:

1. **REMERCIE** le SESRIC pour la présentation à intervalles réguliers d'un rapport sur «l'éducation et le développement scientifique dans les pays de l'OCI» en tant que document d'information pour la Conférence Islamique des Ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
2. **REMERCIE** en outre le SESRIC pour son rapport 2015 sur l'eau à l'OCI qui fait le point sur la situation actuelle de l'eau et pointe du doigt les défis rencontrés par les Etats Membres de l'OCI dans ce domaine.
3. **REMERCIE** également le SESRIC pour la compilation et la présentation de son rapport 2017 sur la santé à l'OCI au cours de la sixième session de la CIMS, du 5 au 7 décembre 2017.
4. **REMERCIE** le SESRIC pour la conception et le lancement du Portail Santé de l'OCI qui servira de plate-forme principale pour le partage d'informations sur les efforts de l'OCI dans le domaine de la santé et facilitera la communication entre les institutions partenaires dans la mise en œuvre du SHPA de l'OCI.
5. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de contribuer activement et de participer aux divers programmes de formation dans le domaine de la santé organisés par le SESRIC dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Ibn Sina et de l'Alliance Ibn Sina des ONG Santé.
6. **SOULIGNE** l'importance des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation menées sous l'égide du Programme d'enseignement et de formation professionnels de l'OCI (OCI-VET) du SESRIC, adaptés aux besoins spécifiques des États membres.
7. **PREND NOTE** des efforts du SESRIC visant à mettre en adéquation les besoins et les capacités des institutions nationales compétentes dans le domaine de la santé, de la gestion des ressources en eau et de l'environnement grâce à des programmes spécifiques de renforcement des capacités du Centre; et **INVITE** les Etats membres à profiter pleinement de ces programmes en répondant aux questionnaires pertinents.
8. **SALUE** les efforts du SESRIC pour la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI en développant un portail web en ligne sur les questions de l'eau et en initiant le Programme de Renforcement des Capacités de Gestion des Ressources en Eau (Water-CaB) dans le but de faciliter l'échange d'expériences et de connaissances et partager les meilleures pratiques dans le domaine des ressources en eau.

Organisation Islamique pour l'Éducation, la Science et la Culture (ISESCO)

Appréciant les efforts déployés par l'ISESCO dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement,

Reconnaissant les efforts de l'ISESCO pour renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans divers domaines importants et vitaux directement liés au développement socio-économique des États membres,

Se félicitant de la création du Réseau panislamique de recherche et d'éducation (PIREN) en tant que plateforme de collaboration entre scientifiques, chercheurs et réseaux éducatifs et de partage des connaissances, des meilleures pratiques et de la recherche commune,

Prenant note des résultats de la 8e Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tenue à Bamako (République du Mali) les 14 et 15 novembre 2016,

Prenant note du rapport soumis par l'ISESCO:

1. **PREND NOTE** avec satisfaction des initiatives de l'ISESCO dans les divers domaines, y compris les sciences spatiales, pour améliorer l'utilisation de l'observation de la Terre et étendre les capacités d'application à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des risques naturels et à la promotion de l'agriculture durable; l'aquaculture, la pêche et la foresterie, y compris l'alerte précoce, l'évaluation de la vulnérabilité alimentaire, la sécurité alimentaire, l'efficacité du marché et les multiples aspects de la désertification.
2. **REITERE** son appel à l'ISESCO pour participer activement à la mise en œuvre de l'OCI-SHPA 2014-2023 en partageant les enseignements tirés de ses plans d'action et en participant à la mise en œuvre des activités prioritaires liées à la santé dans les six domaines thématiques du programme.
3. **PREND ACTE** du soutien continu de l'ISESCO à l'Université islamique d'Ouganda (UIO) et à l'Université islamique du Niger (UIN) et **EXHORTE** à continuer de les soutenir, conformément au plan soumis par l'ISESCO au Secrétariat général, incluant des actions de renforcement de leurs programmes académiques, l'évaluation des performances, le soutien aux programmes STI, le renforcement des capacités des enseignants et le développement des liens avec les universités des États membres.
4. **SALUE** les efforts de la Fédération des Universités du Monde Islamique (FUIW) pour promouvoir et faire progresser l'éducation universitaire et établir des liens et des partenariats entre les universités du monde islamique et **APPELLE** la

FUIW à prendre des mesures pour établir des partenariats et des liens entre l'UIO, l'UIN et l'UIT et les universités renommées dans les États membres.

5. **PREND NOTE** des projets et initiatives dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique adoptés par la 8ème Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tenue à Bamako, République du Mali, du 14 au 15 novembre 2016, et **DEMANDE** à l'ISESCO de travailler en coordination avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI pour en assurer la mise en œuvre de manière opportune et efficace.

Banque Islamique de Développement(BID)

Notant avec satisfaction l'engagement de la Banque Islamique de Développement (BID) à répondre aux besoins des Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement et prenant également note de ses programmes et initiatives dans ces domaines,

Apprécient l'accent mis par la BID sur le secteur de la santé, en particulier dans la lutte contre les maladies et les épidémies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans divers États membres,

Apprécient le soutien financier apporté par la BID à la préparation de divers documents tels que le projet d'Atlas de la science et de l'innovation dans le monde islamique, l'OCI-SHPA 2014-2023 et la Vision de l'eau à l'OCI,

Apprécient les efforts continus de la BID pour renforcer la collaboration entre les États membres de l'OCI, grâce à son Programme de coopération technique (PCT), ses opérations scientifiques et technologiques et son mécanisme Reverse Linkage,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les activités de la BID dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement:

1. **SALUE** l'initiative de la BID de renforcer son programme de coopération technique en introduisant le mécanisme Reverse Linkage qui permet aux États membres d'échanger expertise, connaissances, technologie et solutions dans le but de renforcer les capacités locales pour relever les défis du développement tout en partageant les coûts des projets ; et **EXHORTE** les États membres à proposer des projets de type Reverse Linkage à la Banque par l'intermédiaire des canaux officiels de la BID dans les pays respectifs.

2. **APPRECIÉ** les efforts et les initiatives de la Banque islamique de développement pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays membres, notamment le financement de projets, et ses programmes spécialisés de coopération technique, de science et de technologie, et de cartographie des centres de ressources.
3. **PREND NOTE** des capacités des centres de ressources identifiés par la BID et **EXHORTE** les États membres à utiliser leurs capacités et leur expertise pour relever les défis du développement local.
4. **REITERE** son appel à la BID pour aider les États membres à améliorer la qualité de l'éducation en allouant plus de subventions aux projets de renforcement des capacités et de développement.
5. **DEMANDE** en outre à la BID de continuer à soutenir le Fonds mondial de lutte contre le VIH / SIDA, la tuberculose et le paludisme et autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans la lutte contre les maladies et les épidémies.

Académie Islamique des Sciences (IAS)

Ayant à l'esprit la déclaration de l'IAS 2017 émise par la 21ème Conférence de l'IAS tenue à Konya (Turquie), du 8 au 11 octobre 2017, sous le thème « Technologie et innovation pour la paix et la prospérité mondiales »,

Félicitant l'IAS pour avoir co-animé un séminaire sur la « Culture scientifique dans le monde islamique », en collaboration avec d'autres organisations, en Jordanie, les 8 et 9 novembre 2017,

Félicitant l'IAS pour avoir co-organisé une conférence internationale sur les « Sciences islamiques dans le monde occidental (Moyen-âge-Renaissance): échanges, transmission et influence », à l'Université Petra d'Amman, du 25 au 27 avril 2017, en collaboration avec l'Institut royal pour les études interconfessionnelles (RIIFS) et l'Union internationale des académies (IUA),

Félicitant l'IAS pour la publication du Journal Médical de l'IAS en tant que média open source unique pour la communauté de la recherche médicale de l'OCI et au niveau international, reconnu par l'Index Medicus de l'OMS, l'Index des citations turques ainsi que le Centre Islamique des Citations Scientifiques de l'OCI,

Prenant note des activités de sensibilisation de l'IAS avec le Partenariat Interacadémique (IAP) et l'Union Internationale des Académies (IUA),

Notant en outre la collaboration de l'IAS avec le prestigieux Conseil InterAction (IAC), regroupement d'hommes d'Etat ayant exercé les plus hautes fonctions dans leur propre pays, dans les domaines du lien eau-énergie-alimentation ainsi que dans le domaine de la sécurité globale,

Reconnaissant le soutien apporté à l'IAS par un certain nombre d'États membres de l'OCI, notamment la Jordanie, le Pakistan, la Turquie, Oman, le Koweït et la Malaisie,

Prenant note du rapport d'activité de l'IAS :

1. **DEMANDE** à l'IAS de tenir sa 22e Conférence au quatrième trimestre 2019 dans la ville de Koweït (État du Koweït).
2. **DEMANDE** à l'IAS de tenir à jour le Journal médical de l'IAS et de solliciter l'appui de toutes les agences compétentes de l'OCI pour renforcer davantage ledit Journal.
3. **DEMANDE** à l'IAS de fournir toute l'assistance possible aux pays de l'OCI pour formuler leurs politiques nationales STI, en créant leurs académies nationales des sciences, et en développant leurs systèmes de conseil scientifique.
4. **EXHORTE** l'IAS, en collaboration avec toutes les organisations concernées, à développer un modèle de biosurveillance pour les États membres de l'OCI.
5. **DEMANDE** à l'IAS de soutenir le nouveau groupe de travail international sur le thème de la «Culture scientifique» en collaboration avec les agences compétentes de l'OCI ainsi que les agences internationales concernées.
6. **DEMANDE** instamment à l'IAS de renforcer ses activités dans tous les domaines relevant de son mandat et de ses responsabilités.

RESOLUTION NO.9/45-S&T
SUR
L'INTÉGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES TEMPÊTES DE SABLE
ET DE POUSSIÈRE DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Se référant aux objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique qui demandent aux Etats membres de s'employer à protéger et à préserver l'environnement,

Ayant examiné le document Programme d'Action OCI-2025 invitant les Etats membres à coordonner leurs politiques et positions environnementales dans les forums internationaux sur l'environnement de façon à prévenir les effets négatifs de telles politiques sur leur développement économique ; et ayant également examiné l'Agenda 2026 de l'OCI pour la STI qui identifie les questions relatives à l'environnement et au changement climatique comme l'une des priorités,

Rappelant l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par les ministres de l'environnement ds Etats islamiques à Djeddah, les 10 et 12 juin 2002, qui qualifie l'environnement de don d'Allah et appelle tous les individus et communautés à en prendre soin d'elle et à le préserver,

Ayant examiné les résolutions de l'Assemblée générale A/RES/70/195 intitulée "Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière", A/RES/71/219 intitulée "Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière", A/RES/72/225 intitulée "Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière" E/ESCAP/RES/72/7 intitulée « Coopération régionale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique » et la résolution UNEP/EA.2/Res.21 sur les tempêtes de poussière et de sable,

Tenant compte des effets néfastes d'une sécheresse grave et persistante et des conséquences du changement climatique, sous la forme de tempêtes de poussière et de sable dans certains États membres,

Tenant également compte du rapport final de la première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'environnement qui invite, entre autres, les autorités compétentes des États membres à redoubler d'efforts et à mieux coordonner les actions visant à relever les nouveaux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris la désertification,

Rappelant la résolution n ° 9/44-S & T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, adoptée par la 44ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 10 et 11 juillet 2017,

Se félicitant de l'initiative PNUE du Programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, y compris la réunion ministérielle tenue à Nairobi le 21 février 2013 et la réunion technique tenue à Abou Dhabi les 6 et 7 mai 2013, auxquelles ont participé plus de 50 pays, organisations et autres participants,

Se félicitant de l'Atelier international sur les tempêtes de sable et de poussière organisé par le Ministère turc des eaux et forêts à Istanbul du 23-25 octobre 2017, en coopération avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification :

1. **SE DECLARE PREOCCUPEE** par la vague sans précédent de tempêtes de sable et de poussière et par les pertes considérables qu'elles ont causées dans les zones désertiques des États membres d'Asie et d'Afrique.
2. **INVITE** tous les États membres touchés dans les régions désertiques d'Asie et d'Afrique à engager un dialogue consciencieux et constructif pour résoudre ce problème de manière appropriée.
3. **APPRECIE** la participation des États membres de l'OCI au projet régional du PNUE de catalyser les actions de coopération pour combattre la dégradation des sols et les tempêtes de poussière dans le cadre du Programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.
4. **EXPRIME** sa gratitude pour les efforts déployés pour limiter les tempêtes de sable et la sécheresse dans les États de la région dans le cadre d'un programme élaboré par l'Organisation météorologique mondiale dans le contexte de l'atténuation de l'impact du changement climatique.
5. **REITERE** son soutien au développement d'un mécanisme régional collectif de sensibilisation au réseau d'alerte précoce et de gestion des risques permettant aux pays touchés de faire face au problème de manière appropriée.

6. **DEMANDE** à tous les instruments et institutions internationaux et régionaux de l'environnement, y compris ROPME, de s'attaquer sérieusement et rapidement au problème et de mobiliser leurs ressources, tant sur le plan technique que financier, pour aider les pays touchés.
7. **APPRECIÉ** la coopération de la République islamique d'Iran avec le PNUE, le PNUD et le DAES pour la tenue d'une conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière du 3 au 5 juillet 2017 sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.
8. **INVITE** les Etats membres à contribuer au reboisement des zones désertiques dans les Etats membres de l'OCI et à prendre des mesures fermes contre la coupe abusive des arbres et les feux de brousse.
9. **INVITE** en outre les institutions spécialisées de l'OCI, telles que la Banque Islamique de Développement, à prendre toutes les mesures appropriées pour développer des projets concrets d'assistance aux pays touchés leur permettant de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
10. **DÉCIDE** de rester saisie de la question.

RESOLUTION NO.10/45-S&T
SUR
L'ANCIEN SITE D'ESSAIS NUCLEAIRES DU SEMIPALATINSK, LA JOURNEE
INTERNATIONALE CONTRE LES TESTS NUCLEAIRES ET LA
REHABILITATION DE LA REGION DE LA MER D'ARAL

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Prenant en considération la résolution 64/35 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Journée internationale contre les essais nucléaires» et considérant également la résolution 63/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la «Coopération internationale et la coordination pour la réhabilitation humaine et écologique et le développement économique de la région du Semipalatinsk»,

Tenant compte du document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies n ° A / 68/686 intitulé "Programme de mesures visant à éliminer les conséquences de l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir les catastrophes de l'écosystème dans la région de la mer d'Aral",

Rappelant la résolution n ° 4/33-S & T sur les questions environnementales adoptée par la 33ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, demandant à la Banque Islamique de Développement et aux fondations caritatives des pays musulmans d'explorer les voies et moyens permettant de développer un programme de soutien aux régions de la mer d'Aral et du Semipalatinsk en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux existants,

Se déclarant vivement préoccupée par les conséquences des problèmes écologiques de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk,

Prenant note du décret du Président de la République du Kazakhstan, S.E Nursultan Nazarbayev, du 29 août 1991, portant fermeture du site d'essais nucléaires du Semipalatinsk, après avoir fonctionné de 1949 à 1991 et produit 456 essais nucléaires,

Reconnaissant que l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk reste un sujet de grave préoccupation pour le Kazakhstan, compte tenu de ses effets dangereux à long terme sur la vie et la santé des habitants de la région et sur l'environnement :

1. **REITERE** sa demande aux États membres pour célébrer la Journée internationale contre les essais nucléaires le 29 août afin de mieux faire connaître les effets des explosions expérimentales d'armes nucléaires.
2. **FELICITE** les États membres pour leur contribution à la commémoration du 20e anniversaire de la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk visant à informer le public sur les conséquences dangereuses des essais nucléaires pour la vie et la santé des populations et l'environnement.
3. **SOULIGNE** l'importance de la mise en œuvre du troisième programme du bassin de la mer d'Aral (ASBP-3) lors de la Conférence de coordination des donateurs tenue le 9 décembre 2010 à Almaty (Kazakhstan) en matière de protection de l'environnement.
4. **APPUIE** l'initiative de la République d'Ouzbékistan d'établir, sous les auspices des Nations Unies, un fonds d'affectation spéciale pour la mer d'Aral et la région de la mer d'Aral, avec pour mission principale de coordonner les efforts et de mettre en œuvre des programmes et projets ciblés.
5. **APPRECIÉ** vivement la mise en œuvre du programme conjoint de l'Ouzbékistan et des Nations Unies intitulé «Renforcer la résilience des communautés touchées par la catastrophe de la mer d'Aral par le biais du Fonds de sécurité humaine multipartenaires pour la mer d'Aral» visant à améliorer le bien-être de la population à travers la création de sources de revenus supplémentaires, l'amélioration du système de santé et le développement des infrastructures.
6. **INVITE** les États membres, la BID et les autres donateurs à intensifier leur participation à la réhabilitation des régions de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk.
7. **EXHORTE** la Banque islamique de développement, les États membres de l'OCI et les organisations donatrices internationales à continuer de fournir l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des programmes visant à résoudre les problèmes de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires du Semipalatinsk.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères.

RÉSOLUTION NO.11 / 45-S & T
SUR
LA TENUE DU DEUXIÈME SOMMET DE L'OCI
SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE
EN 2020 EN OUZBEKISTAN "

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement), tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 20 Chabane 1439 H (les 05-06 mai 2018),

Rappelant le Programme d'Action OCI-2025, adopté lors du 13ème Sommet Islamique tenu à Istanbul les 14-15 avril 2016, l'Agenda OCI-2026 pour la Science, la Technologie et l'Innovation, et la Déclaration d'Astana adoptée lors du premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie sur le thème "*Science, technologie, innovation et modernisation dans le monde islamique*", tenu les 10 et 11 septembre 2017 à Astana,

Se référant à la résolution n ° 1/44-S & T adoptée par la 44ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères réunie les 10 et 11 juillet 2017 à Abidjan, concernant la science et la technologie,

Notant les efforts du COMSTECH, ainsi que les activités et les programmes de l'ISESCO, du SESRIC et de la BID pour le développement et la promotion de la science et de la technologie dans les Etats membres de l'OCI,

Reconnaissant le rôle vital de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris les technologies environnementales fiables, dans le développement des régions et dans le renforcement des efforts visant à résoudre les problèmes mondiaux tels que l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique, l'amélioration de l'éducation, la protection de l'environnement, la liquidation des séquelles des catastrophes naturelles et des catastrophes anthropiques, l'accélération du rythme de diversification et de transformation de l'économie, la compétitivité et, au final, le développement durable,

Tenant compte du rôle actif de l'Ouzbékistan dans la diffusion des connaissances scientifiques et des découvertes des grands scientifiques et penseurs musulmans, ainsi que dans le domaine des recherches modernes et des grandes percées scientifiques et la technologiques,

Saluant la Déclaration d'Astana, dans laquelle il a été annoncé que le deuxième Sommet sur la science et la technologie se tiendra en Ouzbékistan, ainsi que le communiqué de presse du Secrétariat général de l'OCI, distribué le 12 septembre 2017, sur l'importance

de la tenue à intervalles réguliers du Sommet de l'OCI sur la science et la technologie dans les Etats membres,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général de l'OCI sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur et la santé, les ressources en eau et l'environnement (OIC / 45-CFM / 2018 / ST / SG-REP) :

1. **SOUTIENT** la proposition du Président de la République d'Ouzbékistan, Son Excellence Shavkat Mirziyoyev, de tenir le deuxième Sommet de l'OCI sur la science et la technologie en 2020 en Ouzbékistan.
2. **APPELLE** le Secrétariat général de l'OCI et le COMSTEC à veiller activement à l'exécution du mandat donné par les participants au premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie et à coopérer avec le gouvernement de l'Ouzbékistan sur les préparatifs nécessaires pour le deuxième Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie dans ce pays.
3. **INVITE** en outre les Etats membres de l'OCI à participer activement à la préparation et à la tenue du deuxième Sommet de l'OCI sur la science et la technologie en Ouzbékistan pour encourager davantage les programmes de développement de la science, de la technologie et de l'innovation.
4. **REAFFIRME** la pertinence des initiatives de la République d'Ouzbékistan, exprimées lors du premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie (10-11 septembre 2017, Astana) concernant: l'installation d'un télescope OIS à la pointe de la technologie près de Samarkand ; le développement du concept d'«agriculture personnalisée», impliquant le choix d'un génotype spécifique en matière de cultures, prenant en compte sa réponse à un environnement spécifique, à la nature du sol, de l'eau et aux biostimulateurs; le placement en Ouzbékistan de l'un des six centres d'informatique performants de l'OCI, qui permettra aux scientifiques et aux chercheurs d'autres pays membres, notamment d'Asie centrale, d'utiliser ses capacités à des fins de recherche; et l'organisation de l'Olympiade internationale des jeunes mathématiciens consacrée à l'exaltation et à la vulgarisation du riche patrimoine légué par le grand mathématicien al-Khârezmi.
5. **DEMANDE** au Secrétariat général, aux États membres et aux organes compétents de l'OCI, dont le Groupe de la BID, de fournir une assistance consultative, financière, technique, organisationnelle et pratique conséquente pour la mise en œuvre des projets scientifiques et technologiques susmentionnés en Ouzbékistan.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport détaillé sur le travail accompli à ce niveau à la prochaine session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI.